

03 JUN 2025

Nouakchott, le انواكشوط، في

Numéro: الرقم:
ARMP/Pr: 102 - 2025 س ت ص ع:

الرئيسة La Présidente

AVIS DE LEVÉE DE SUSPENSION

La Commission de Règlement des Différends (CRD) de l'ARMP, statuant au fond en date du 03 juin 2025 sur le recours introduit par la Société Nationale de Maintenance (SNM) contre la notification de l'intention d'attribution provisoire, par la CPMP de la Direction des Projets Education-Formation (DPEF), du marché relatif à « l'acquisition de 20 000 tables - bancs pour les élèves du fondamental dans les six (06) wilayas d'intervention du Projet PASEB - 2 », objet de l'AO N°01/CPMP - DPEF/DPEF - PASEB - 2/2025 :

- Dit non fondée le recours ;
- Ordonne la levée de la suspension et la poursuite de la procédure de passation du marché, conformément aux dispositions des textes des marchés publics applicables au cas d'espèce, aux stipulations du DAO, aux analyses et conclusions développées dans la décision y afférente ;
- Charge le Directeur Général d'informer les parties concernées de la décision qui sera publiée sur le site web de l'ARMP : www.arp.mr.

Signé à distance par Khadija BOUKA

